

Eléments de cadrage « impôts sur la production des entreprises »

Alain Trannoy
Ecole d'Economie d'Aix-Marseille
(AMSE),
Conseil d'Analyse Economique (CAE)

Définition négative

- Tous les impôts acquittés par les entreprises
 - qui ne sont pas assis sur le bénéfice
 - qui ne peuvent pas être vus comme une cotisation sociale patronale
 - qui sont spécifiques
- Exclusion du périmètre
 - « Forfait social » sorte de CSG patronale (5,1Md€ en 2014)
 - Le versement de solidarité des employeurs à la CNSA (2,4Md€ en 2014)
 - Cotisation AGS (Garantie de salaires) (1,4Md€ en 2014)
 - Contributions spécifiques, (retraites chapeau, pré-retraite d'entreprise, gain de levée d'option et d'attribution) 700 Md€
 - TSCA, TCFE, TVA, carte grise etc.

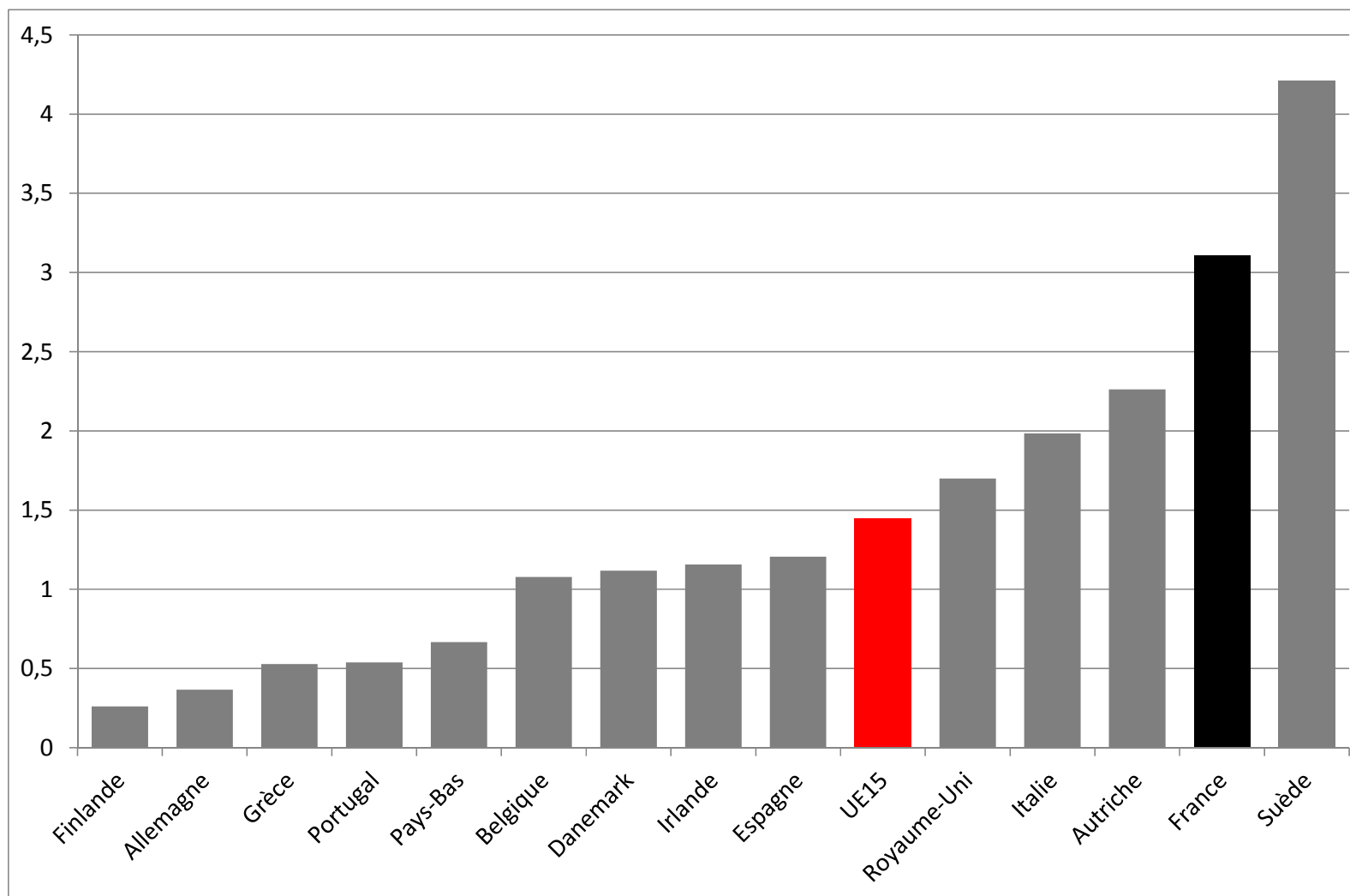
Quelle rationalité impôts sur la production ?

- Seule rationalité: financement des biens publics locaux utiles à la production des entreprises (routes, aménagement de terrains, etc., plateau piétonnier, transport public etc.)
- Taxer le foncier est certainement légitimé car la valeur du foncier capitalise une partie de l'augmentation de la rentabilité permise par les biens productifs locaux
- Discussion de savoir si elle capitalise ou pas toute l'augmentation parce que le capital est mobile.
- Si elle ne capitalise pas toute l'augmentation, alors il est optimal d'avoir une seconde assiette corrélée à l'augmentation de richesse procurée par les biens productifs locaux

Constat

- Les impôts sur la production sont plus lourds qu'ailleurs
- Plus fragmenté qu'ailleurs
- Effets de seuils dans toutes les dimensions
- Mais pas responsable de la dégradation des marges dans la période récente

Impôts sur la production pts de PIB en 2012 (Source Eurostat+ DG Trésor)



Principaux impôts pesant sur *toutes* les entreprises, France, Allemagne, Royaume-Uni

(entre-parenthèses, poids dans le PIB en% , *Montant en MdE en 2012*)

(Source: XERFI(Olivier Passet) + DG Trésor + A. Trannoy)

Assiette	FRANCE (4,58) (93,2)	Allemagne (2,45)	Royaume-Uni (4,5)
CHIFFRE D AFFAIRES	C3S, (0,3) (5,5) IFA, (0,03) (0,7) TOTAL (0,33) (6,2)		
VA	CVAE, (0,6) (12,5) Contribution ad CCI (0, 05) (0,9) TOTAL (0,65) (13,4)		
Masse salariale	Versement transport (0,3) (5,1) Apprentissage (0,15) (3) Logement (0,24) (4,8) TOTAL (0,65) (12,9)		
Valeurs locatives	CFE, (0,3) (5,6) TFPB (0,5) (10,3) Contribution ad CCI (0,02) (0,4) TFNB (0,03) (0,7) TOTAL (0,9) (18,2)	Taxe foncière <i>Grundsteuer</i> (0,25)	Business rates (1,6)
Profits	IS (2,0) (41,6) CSB =3,3% de l'IS (0,05) (0,9) TOTAL (2,05) (42,5)	<i>Körperschaftsteuer</i> (0,6) Taxe professionnelle <i>Gewerbsteuer</i> (1,6)	Corporation tax (2,9)

Il faut ajouter les impôts sectoriels (11 Md€ en 2012)

- Taxe sur les salaires 5,2 M€
- IFR 1,3 M€
- Taxe systémique sur les banques 1M€
- Secteur du commerce:0,9 M€ (Tascom 0,7M€ +0,2M Grand Paris)
- Secteur pétrolier 0,5 M €
- Secteur pharmaceutique 0,6 M €
- Secteur agricole (Sous-compensation TVA + Chambre d'agriculture 0,5M€)
- Secteur Bureaux en IdF 0,3 M€
- Secteur de l'artisanat (Chambre des métiers) 0,3M€
- Secteur transport 0,4 M€

+ Petits impôts généraux

- Taxe sur les véhicules de société 1M€ (existe en All et GB)
- Taxe locale sur la publicité extérieure 0,150Md€
- Diverses petites taxes pour ~ 1 Md€

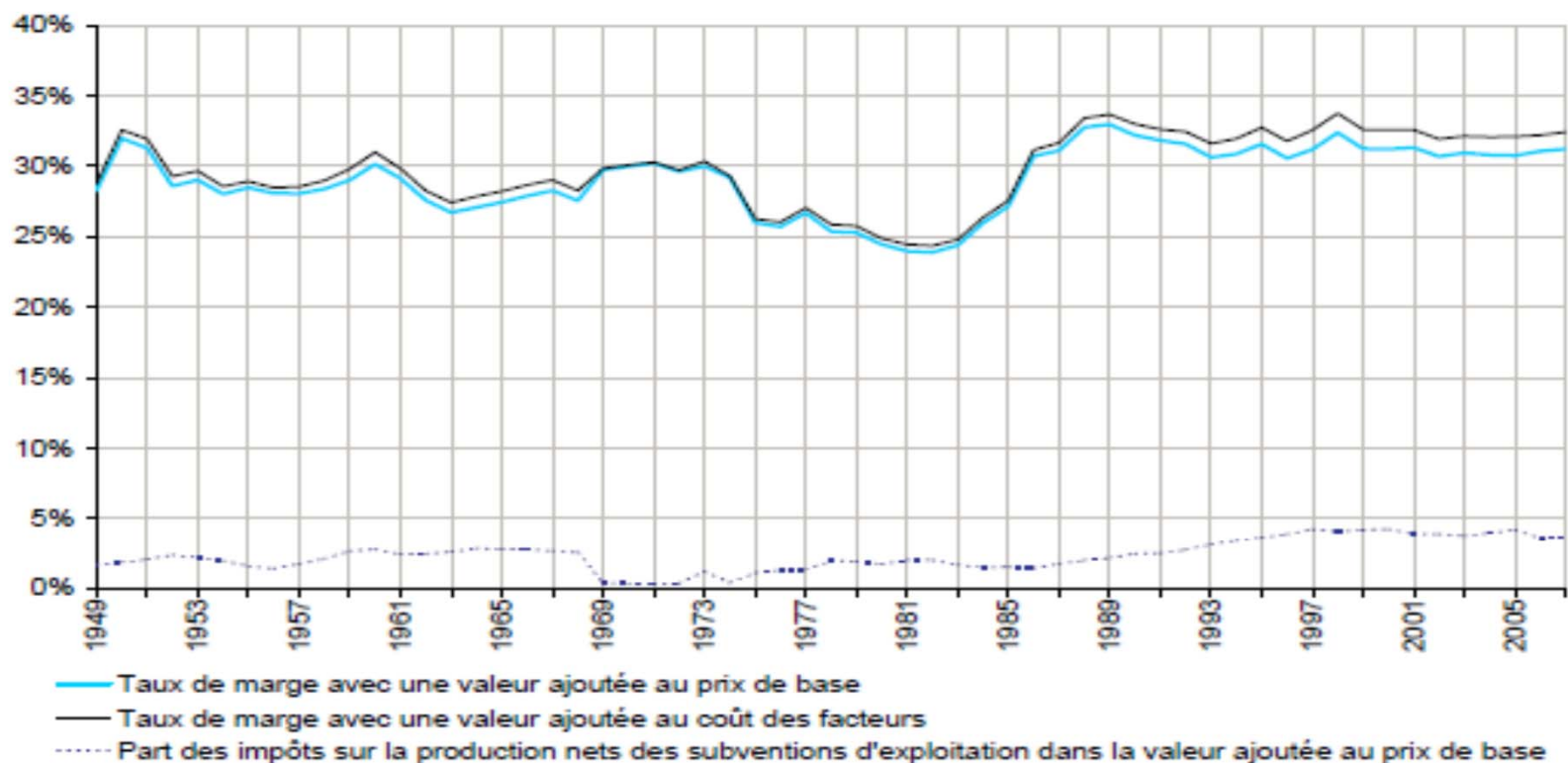
- Au total 64 Md€ { 50,7+11+2,3 }
- 3,2% du PIB en 2012

Effets de seuil dans toutes les dimensions (DG Trésor)

Assiette / Modulation	Bénéfice	Eléments de rémunération	Valeurs locatives cadastrales	VA	CA	Autres
CA	IS 39,8 CSB 0,9			CVAE 12,7 CCI - TA CVAE 0,9	C3S 5,5 IFA 0,7	
Effectif		VT 7,0 Cotisation FNAL 2,7 Prévoyance 0,8 ANAH 0,4				
Rémunérations individuelles		TS 12,0				
Divers effets de seuils		Forfait social 2,1	TFPB 28,0 CFE 5,4 TFPBN 0,9 CCI - TA CFE 0,4			IFER 1,1 Risque systémique 1,0 TVS 1,0 TASCOM 0,7 Immatriculation 2,1 Assainissement 2,2 Médicaments 0,4 Création bureaux IdF 0,3 Chambres des métiers 0,3
Non		CNSA 2,4 AGS 1,4 CDA 0,7 FNDMA 0,6 Stock-options 0,3				RAS-prélèvem. 6,6

La croissance des impôts de production est ancienne et n'a pas dégradée le taux de marge jusqu'en 2007 (Rapport Cotis)

Figure 1.1.b. Taux de marge des sociétés non financières (1949-2007)



Source : Insee, Comptabilité nationale en base 2000

Proposition de basculement d'assiette

Alain Trannoy

Ecole d'Economie d'Aix-Marseille

Conseil d'Analyse Economique

Les deux plus mauvaises assiettes

- Chiffre d'affaires : Impôt en cascade pénalisant les secteurs aval.
 - Viole l'exigence de neutralité entre secteurs
- Masse Salariale : Pénalisant pour l'emploi du facteur travail.
 - Viole l'exigence de neutralité entre facteurs de production.
 - Incompréhensible dans un contexte de chômage et au regard de la priorité à la lutte contre le chômage.

Proposition

- Basculement d'assiette vers l'IS ou vers la VA
- Glissement vers l'IS (est-ce possible ? Y a t-il des marges de manœuvres? Sans doute)
- Examen d'un glissement vers la VA.
- L'entreprise ne ferait plus que 3 chèques
 - Au titre de l'IS
 - Au titre des valeurs locatives
 - Au titre de la VA
- A charge pour le MINEFI de faire parvenir aux différents bénéficiaires les sommes qui leur sont dues.

Après réforme

Assiette	FRANCE	ALLEMAGNE	ROYAUME-UNI
VA	CVAE, (0,6) (12,5) Contribution ad CCI (0,05) (0,9) C3S, (0,3) (5,5) IFA, (0,03) (0,7) Versement transport (0,3) (6,2) Apprentissage (0,15) (3) Logement (0,24) (4,8) TOTAL (1,7) (33,6)		
Valeurs locatives	CFE, (0,3) (5,6) TFPB (0,5) (10,3) Contribution ad CCI (0,02) (0,4) TFNB (0,03) (0,7) TOTAL (0,9) (18,2)	Taxe foncière <i>Grundsteuer</i> (0,01)	Business rates (1,5)
Profits	IS (2,0) (41,6) CSB =3,3% de l'IS (0,05) (0,9) TOTAL (2,05) (42,5)	<i>Körperschaftsteuer</i> (0,6) Taxe professionnelle <i>Gewerbsteuer</i> (1,6)	Corporation tax (3,0)

La CVAE un bon impôt ?

- Un calcul de l'assiette un peu complexe
- Si la VA devient une base essentielle, peut-être un enjeu à simplifier son calcul.
- Passer au calcul de la rémunération des facteurs
- $VA = \text{Masse Salariale} + \text{EBE}$

CVAE et TVA : proximité et différences

- TVA est un bon impôt sous l'angle de la minimisation des distorsions productives.
- CVAE un peu moins bon car il désavantage les producteurs français,... comme tout impôt sur la production en France...(la TVA taxe les produits importés, pas la CVAE)
- CVAE est global alors que la TVA est sur chaque opération.

Incidence de la CVAE

- La CVAE peut-elle est répercutée sur le consommateur final ?
- Actuellement, elle ne l'est pas, en en tout cas, c'est à la discrétion de l'entreprise.
- Il ne tient aux entreprises de France que de se coordonner
 - Si toutes les entreprises de France se concertaient pour répercuter sur leur clients, sur chaque opération une taxe équivalente correspondant à 1,5% du HT, les entreprises de France transformeraient la CVAE en une seconde TVA
 - Cumul TVA, CVAE (éviter de taxer une taxe)
- Au final c'est l'état de la concurrence et l'élasticité de la demande qui commande la faculté de répercuter sur le client. C'est vrai déjà pour la TVA
- La question de la répartition de la charge fiscale entre entreprises et ménages ne doit pas être vue d'une manière purement formelle mais également d'une manière économique.